

CIRCULAIRE

CIR-18/2012

Document consultable dans Médi@m

Date :

11/09/2012

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☒
Suivi	☐

Objet :

Avenant n° 1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités de blanchisserie, teinturerie, location de linge et pressing

Liens :

Cir-31/2009

Plan de classement :

P10-08

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CARSAT

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

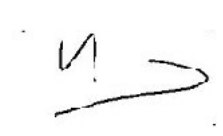
Les Directeurs de CARSAT et CGSS se voient communiquer le texte de l'avenant n°1 de la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités de Blanchisserie, Teinture, Location de linge et Pressing du CTN F

A l'attention de l'Ingénieur Conseil Régional

Mots clés :

prévention ; CNO ; CTN F ; blanchisserie ; pressing

**Le Directeur
des Risques Professionnels**


Dominique MARTIN

CIRCULAIRE : 18/2012

Date : 11/09/2012

Objet : Avenant n° 1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités de blanchisserie, teinturerie, location de linge et pressing

Affaire suivie par : Sandrine ALIBO Tél. 01 72 60 28 33 sandrine.alibo@cnamts.fr
François FOUGEROUZE Tél. 01 72 60 26 74 francois.fougerouze@cnamts.fr

Vous trouverez, ci-joint, le texte de l'avenant n°1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités de Blanchisserie, Teinture, Location de linge et Pressing, permettant de financer des installations de substitution du perchloroéthylène, signé le 31 août 2012 par le Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.